Image not found or type unknown

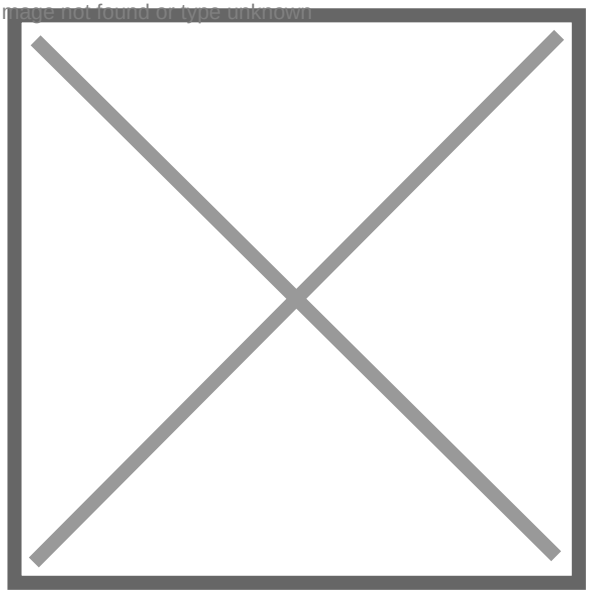

Consolidation dossier algoneurodystrophie

Par **ChrisG**, le **30/01/2013** à **18:09**

Bonjour
Suite à un AT d'il y a 20 mois (chute dans une réserve non conforme), mon épouse souffre d'algoneurodystrophie. Sa société effectue un maintien de salaire depuis le début. A la dernière visite auprès d'un médecin conseil, celui ci lui remet un papier en lui disant que dans 2 mois, son dossier sera consolidé, qu'elle doit aller à la médecine du travail pour être déclarée inapte et ainsi passer en maladie.
Or, l'algoneurodystrophie se soigne mais c'est long donc pas d'accord de consolider le dossier. En outre, en maladie, son employeur peut prendre le risque de la licencier (pas en AT) et ainsi s'en tirer à bon compte, pas d'accord non plus. Pas d'accord d'être victime d'un système géré par des financiers où l'humain devient la 5ème roue du carrosse.
Suite à cet AT avec algo... (syndrome épaule/main), bras droit, mon épouse est droitière donc perte d'autonomie et dépendante, douleur chronique, sous morphine, la dépression puis l'anorexie sont venus se greffer. Aujourd'hui sa vie et notre vie est un enfer. Avant cet accident, tout allait bien. Et aujourd'hui, le système nous appuie sur la tête pour nous enfoncer encore plus!! La sécurité sociale est pour les employeurs!! Super! Nous, la seule chose que nous voulons, c'est que mon épouse continue de percevoir l'intégralité de son salaire le temps qu'elle guérisse. C'est le minimum. Elle n'a jamais été en arrêt maladie, jamais profité du système, toujours travaillé et aujourd'hui, on veut la sortir de son AT et lui donner une rente ridicule et s'en laver les mains? Pas d'accord. Ma question est la suivante: quels recours avons-nous pour nous battre contre ce système et refuser la consolidation et tout ce qui va avec? Merci pour vos réponses.

Par **xavlaw**, le **04/02/2013** à **13:28**

Bonjour,

Régulièrement sur ces questions il est possible de saisir une commission de recours amiable propre aux caisses, puis le cas échéant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.

Demeurant à votre écoute,

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés